



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**SIGNATURE DE L'ACCORD
D'ORIENTATION STRATÉGIQUE ÉTAT-RÉGION**
pour la mise en œuvre du plan de relance en Bretagne
et le futur contrat de plan 2021-2027

**DOSSIER DE PRESSE
18 FÉVRIER 2021**

L'ÉTAT ET LA RÉGION S'ENGAGENT POUR L'AVENIR DE LA BRETAGNE

Signature du plan de relance en Bretagne et de l'accord sur les orientations du futur CPER 2021-2027

Ce 18 février 2021, à Callac (Côtes d'Armor), Emmanuel Berthier, préfet de la région Bretagne, et Loïg Chesnais-Girard, président de la Région Bretagne, ont signé, en présence de Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, l'accord d'orientation stratégique État-Région pour la mise en oeuvre du plan de relance en Bretagne et ont, à cette occasion, validé les orientations du futur contrat de plan (CPER) 2021-2027.

Au total, ce sont plus de 3,4 milliards d'euros qui seront mobilisés pour la Bretagne et ses habitants sur la période 2021-2027, dont plus d'1 milliard d'euros au titre de la relance.

Dans le contexte d'une crise sanitaire sans précédent aux conséquences économiques et sociales majeures, l'État et la Région partagent une double préoccupation :

- s'inscrire dans le temps court, avec des **mesures de relance de l'activité** et d'accompagnement des acteurs confrontés à des difficultés inédites,
- poursuivre les transitions en cours pour **préparer la Bretagne de demain** et l'exigence de la **meilleure coordination de l'action publique** pour en renforcer l'efficacité.

En cohérence avec le contrat d'action publique pour la Bretagne et le pacte d'accessibilité de février 2019, l'accord, signé ce 18 février 2021 entre le préfet de la région Bretagne, Emmanuel Berthier, et le président du Conseil régional, Loïg Chesnais-Girard, traduit ainsi leur **engagement commun** de maintenir dans la durée un **niveau d'investissement** et d'ambition élevé, en réponse aux **5 défis majeurs** auxquels est confrontée la Bretagne :

- la géographie péninsulaire,
- le développement économique et social,
- l'équilibre territorial,
- les transitions écologiques,
- la cohésion sociale.

Il s'inscrit en complément des mesures d'urgence mises en place par l'État et la Région, au service du maintien de l'activité, du soutien aux entreprises, aux acteurs et aux personnes les plus fragilisés par la crise.

UN ACCORD MARQUANT LA CONJONCTION D'EFFORTS EN FAVEUR DE LA BRETAGNE

D'un point de vue opérationnel, cet accord se fonde sur :

- un **effort de relance immédiat**, portant sur les années 2021 et 2022, qui permet d'engager immédiatement, dans une approche territorialisée et différenciée, des financements massifiés pour des actions concrètes sur les territoires, au service de la reprise de l'activité économique et sociale,
- les grandes orientations du **futur contrat de plan État-Région**, validées par les élus bretons réunis au sein de la conférence territoriale de l'action publique (CTAP), qui, à terme, devraient permettre de déployer sur les années 2021-2027 un programme public d'actions et d'investissements ambitieux au service des enjeux de développement de la Bretagne, en cohérence avec la mobilisation de la nouvelle génération des fonds européens.

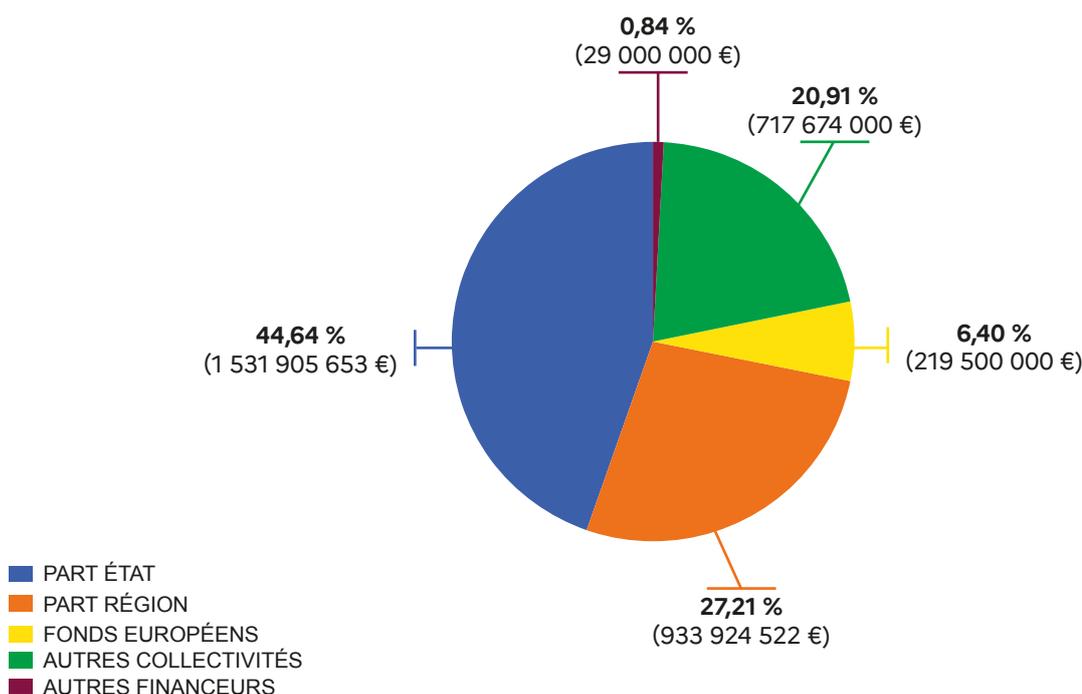
Il précise notamment l'ensemble des objectifs et des moyens financiers qui seront mobilisés en 2021 et 2022 en Bretagne, qu'il s'agisse de crédits classiques ou de crédits exceptionnels de l'État, de l'Europe ou des collectivités locales, liés au plan de relance à hauteur de 1,14 milliard d'euros.

Globalement, l'État et la Région engageront conjointement 2 465 830 175 € (1 531 905 653€ pour l'État et 933 924 522 € pour la Région) au profit du développement de la Bretagne.

A cet effort commun État-Région s'ajoute l'apport des autres collectivités locales (717 674 000 €), notamment pour le haut débit et l'enseignement supérieur et la recherche, ainsi que de fonds européens (React EU1 et programmes 2021-2027) à hauteur de 219 500 000 €.

Ainsi, ce sont plus de 3,4 milliards d'euros au total qui seront mobilisés pour la Bretagne sur la période 2021-2027, compte tenu notamment d'un engagement exceptionnel au titre de la relance.

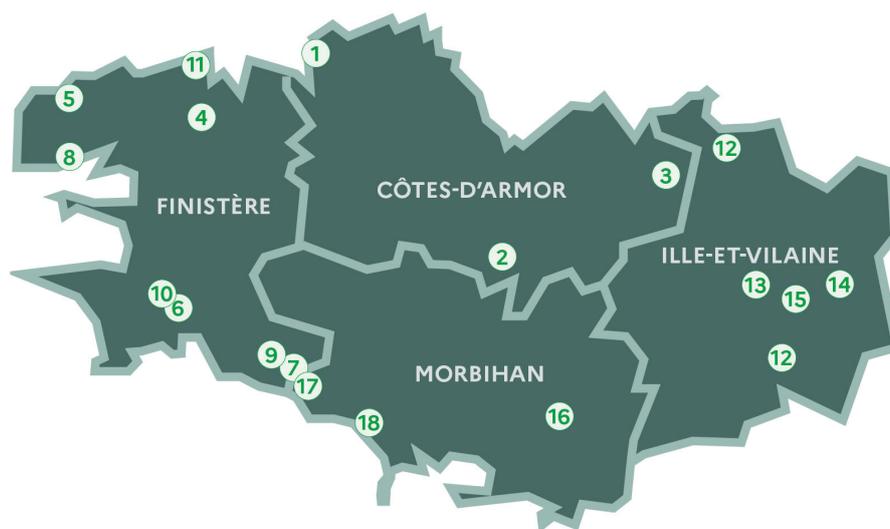
RÉPARTITION DES FINANCEMENTS



UN ACCORD AUX EFFETS IMMÉDIATS

Cet accord d'orientation stratégique couvre un très large spectre de **politiques publiques à fort enjeu pour la Bretagne**. Pour répondre à la crise, accompagner le redémarrage des activités économiques et sociales et assurer la cohésion territoriale, les fonds publics sont dès à présent mobilisés dans les territoires : une trentaine d'opérations emblématiques illustre déjà cette dynamique dans les quatre départements bretons.

QUELQUES PROJETS SOUTENUS



		Description de l'opération	Coût total
1	Cristalens Industrie (Lannion)	investissements industriels destinés à augmenter les capacités de production	850 k€
2	Ecovrac SAS (Saint-Caradec)	extension des capacités de production	2,4 M€
3	Quévert	réhabilitation de la salle des sports	800 k€
4	Menuiserie de l'Atlantique (Landivisiau)	création d'un nouveau site industriel	6,9 M€
5	Energie transfert thermique (Ploudalmézeau)	modernisation des outils de production	1,7 M€
6	Etpack Spinter (Saint-Évarzec)	construction d'une nouvelle usine	3,8 M€
7	Mixal (Rédéné)	création d'une nouvelle ligne de production	9,5 M€
8	Guyot Environnement (Brest)	investissement dans une centrale de valorisation de combustibles	27,4 M€
9	PMD Industries (Quimperlé)	investissement dans une chaudière biomasse	16 M€
10	Cummins Filtration (Quimper)	modernisation des lignes de procédé	22,3 M€
11	Sibiril	réhabilitation du phare de Moguéric	290 k€
12		Remise en état des lignes ferroviaires de desserte fine du territoire Dol-Dinan et Retiers-Châteaubriant	43,5 M€
13	Rennes	Abondement des enveloppes d'études autour du nœud ferroviaire rennais	3,5 M€
14	Ateliers de Vitré (Vitré)	investissement dans un parc machines	1,3 M€
15	Châteaubourg et Domagné	accélération de la réalisation de voies cyclables entre les deux communes	400 k€
16	Bretagne chimie fine (Pleucadeuc)	création d'un nouvel atelier	6,1 M€
17	Bonneterie Le Minor (Guidel)	rénovation du site industriel et acquisition de nouvelles machines	1,5 M€
18	Auray Quiberon Terre Atlantique (Belz)	extension du réseau d'eaux usées en zone à enjeux sanitaires	1,6 M€

UN ACCORD RÉSOLUMENT TOURNÉ VERS L'AVENIR

À travers cet accord, l'État et la Région confirment les **priorités partagées**, que déclinera le futur contrat de plan État-Région 2021-2027, en cours de discussion avec les collectivités et partenaires, en perspective d'une signature au cours de cette année 2021.

• Mobilité

Le volet mobilité du CPER 2015-2020 est prorogé de deux ans afin de permettre, conformément aux engagements du pacte d'accessibilité pour la Bretagne de février 2019, de poursuivre sans interruption les opérations nécessaires engagées en matière de desserte routière et ferroviaire et de développement des mobilités du quotidien. 172M€ sont d'ores et déjà mobilisés pour les deux premières années du CPER.

• Transitions écologiques

Grâce à la mobilisation de plus de 510M€ de la part de l'État, de la Région et des fonds européens, les transitions écologique et énergétique seront poursuivies, notamment grâce à la réhabilitation thermique des bâtiments publics mais aussi à des opérations d'aménagement du territoire respectueuses de l'environnement.

• Enseignement supérieur, recherche et innovation

Avec une mobilisation très forte de l'État, de la Région, des fonds européens et des autres collectivités, le développement de la recherche et de l'innovation en Bretagne ainsi que l'amélioration de l'accueil des étudiants sur l'ensemble du territoire breton se poursuivront, grâce à une enveloppe de 451M€ à laquelle s'ajoutent 50M€ au titre du PIA4 1.

• Numérique

Élément clef de l'équilibre territorial, le numérique,

particulièrement le développement du haut débit, voit consacré l'engagement de l'État et des collectivités pour un déploiement massif, doté de plus de 1Md€.

• Cohésion des territoires

Le soutien aux territoires au bénéfice de l'investissement local des communes et intercommunalités, avec une attention particulière portée aux ruralités, aux centres villes-centres bourgs, aux îles du Ponant ainsi qu'aux métropoles bretonnes, constituera, comme pour le CPER 2015-2020, un axe structurant du prochain CPER bénéficiant de plus de 360M€.

• Emploi et formation professionnelle

L'État et la Région mobiliseront 362M€ pour déployer un pacte régional d'investissement dans les compétences.

• Santé

Au regard des spécificités bretonnes en matière de santé, liés à un vieillissement de la population et à des indicateurs défavorables, 205M€ seront investis en Bretagne en faveur de cette thématique.

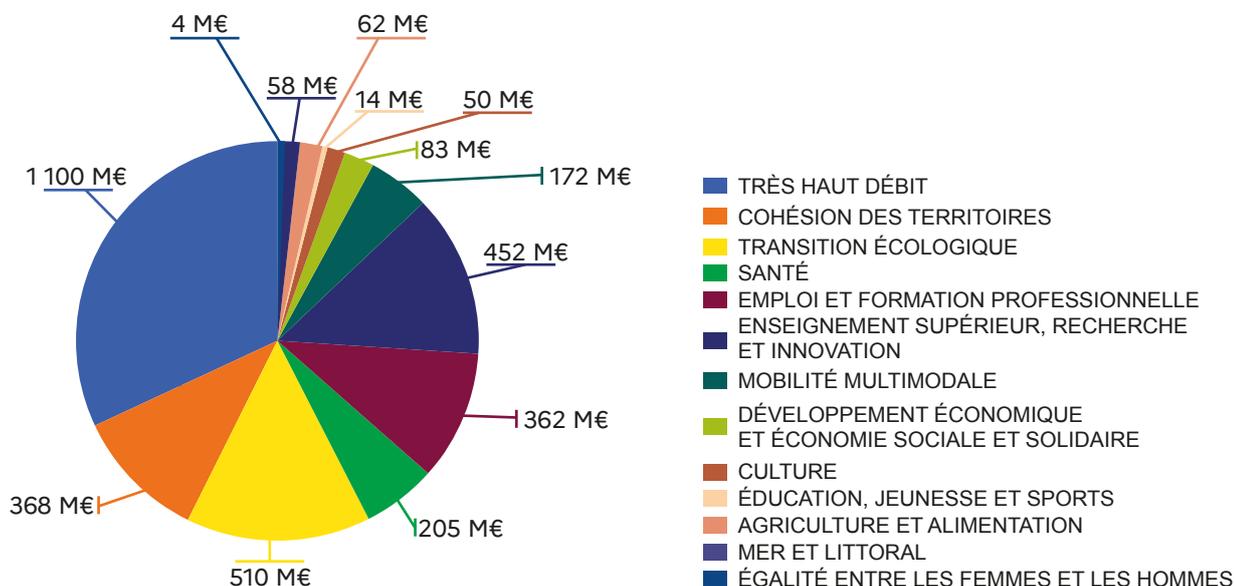
• Agriculture et mer

Près de 120M€ seront consacrés à ces secteurs si spécifiques pour la Bretagne, actuellement confrontés à des mutations profondes.

• Culture

La culture, avec la valorisation du patrimoine et le soutien à la création, bénéficiera de près de 50M€.

MONTANTS MOBILISÉS PAR THÉMATIQUE





CONTACTS PRESSE

Préfecture de la région Bretagne : 02 99 02 11 80 / pref-communication35@ille-et-vilaine.gouv.fr
Région Bretagne : 02 99 27 13 54 / presse@bretagne.bzh